Aix Marseille Université

Pour le Président,

Direction de la commande publique
Pôle des marchés publics

A l'attention des candidats,

Objet : AOO n° 89-2026 - Mission de contrôle technique relative à des opérations de rénovations lourdes de bâtiments universitaires sur les campus de Saint-Charles et Saint-Jérôme à Marseille – lot 1 et 2
Renseignements complémentaires n°3
Envoi via PLACE
N/Réf. : AF/DM/ABI/KL – 2026 – 678
Dossier suivi par : Anastasia Binet
anastasia.binet@univ-amu.fr
Pièce jointe : DPGF lots 1 et 2 modifiées, RC modifié, CCP modifié

Marseille, le 21/10/2026

Conformément à l'article 3 du règlement de la consultation, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses aux questions des sociétés :

Questions (Q) :	Réponses (R) :
Sur le CCP	
-Q1 : Notre question reste sans réponse. De plus pouvez-vous nous préciser les travaux optionnels de la tranche optionnelle du lot 2 ?	**-R1 :** La question évoquée a bien fait l'objet d'une réponse, **renseignements complémentaires n°2, en date du 14/10/2026.** Concernant la tranche optionnelle du lot 2, la description des bâtiments concernés se trouve dans l'Annexe 2 au CCP : Livret 0 – Cadre général de l'opération. Il s'agit de travaux de rénovation énergétique, estimés à un total de 4,3M€HT et comprenant notamment la mise en œuvre de brasseurs d'air, des reprises CVC en sous-station, des régulations terminales thermostatiques et remontée GT, l'isolation des murs par l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures, la mise en œuvre de protections solaires, la réfection-Isolation de toiture, la mise en œuvre des nouveaux équipements de ventilation, la mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques,…. Les 3 bâtiments concernés sont : - Poincaré (M101-14), bâtiment CdT, 734m² SU - Couches minces Dirnum (M101-13), bâtiment ERP catégorie 5 type R, 1934m² SU - TD Langues (M101-36), bâtiment ERP catégorie 3 type R, 1693m² SU De plus, la cellule A10 de la DPGF pour mettre en cohérence avec le CCP, le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à prendre en compte pour la remise de l'offre ; le découpage par tranche a également été précisé.
-Q2 : Le DPGF du lot 1 fait référence à un autre marché	- **R2 :** La DPGF du lot 1 a été modifiée. Les modifications apportées sont les suivantes : - Cellule A2 : correction de l'objet de la consultation - Cellule A10 : mise en cohérence avec le CCP du montant de l'Enveloppe financière prévisionnelle fixé par le maître d'ouvrage pour les travaux.

Par ailleurs, conformément à l'article 3 du règlement de la consultation sur la « modification au dossier de consultation », je vous informe qu'il a également été procédé aux modifications suivantes :

1. Modifications du Règlement de la Consultation

La date limite de remise des plis a été modifiée en page n°1 du Règlement de la consultation.
L'article 3 « DISPOSITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION » a été modifié en ce qui concerne :
- la date limite à laquelle les candidats devront faire parvenir leurs questions sur PLACE,
- les dates limites pour AMU de publication des réponses ou de modifications du dossier de la consultation.

L'article 10 « JUGEMENT DES OFFRES » a été modifié pour :
- mettre en cohérence une pondération,
- mettre en cohérence la mention d'un critère,
- ajouter une précision sur la notation.

2. Modification des DPGF

Pour le lot 1 : se référer à la réponse à la question n°2 ci-dessus.
Pour le lot 2 : se référer à la réponse à la question n°1 ci-dessus.

3. Modifications du CCP

Les articles 1.1.2 et 2.2 « Forme du marché – Techniques particulières d'achat » ont été modifiés pour tenir

compte des modifications apportées dans les DPGF relatives au montant de l'enveloppe prévisionnelle de travaux de chaque lot et au découpage par tranche.

L'ensemble des modifications ont été fluorées en jaune dans les documents. Un avis rectificatif a également été pris en ce sens.

Afin de vous permettre de prendre en compte dans votre offre des renseignements apportés, je vous informe du nouveau calendrier de procédure :

	Date initiale	**Nouvelle date**
Date limite de réception des plis	21/10/2026 à 16 :30 :00	**20/11/2026 à 16 :00 :00**
Date limite des candidats pour poser des questions sur la plate-forme PLACE	07/10/2026	**09/11/2026**
Date limite de publication et de communication des réponses par l'administration	14/10/2025	Au plus tard une semaine avant la date limite de réception des plis
Date limite de l'administration pour apporter des modifications au dossier de consultation	Au plus tard une semaine avant la date limite de réception des plis	
Récapitulatif des documents modifiés du dossier de consultation	-RC (date limite de réception des plis et article 3) - CCP (article 2.2) -DPGF lot 1 (cellules A2 et A10) -DPGF lot 2 (cellule A10) L'avis rectificatif prenant en compte la nouvelle date de remise des plis, telle(s) que précisée(s) dans le présent courrier a été pris en ce sens et sera mis à la disposition des candidats sur PLACE.	

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jardin du Pharo
58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille cedex 07 - France

T +33 (0)4 91 39 65 01
F +33 (0)4 91 52 91 03

W www.univ-amu.fr